

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**REUNION DU 15 JANVIER 2025**  
**ADOPTION DES POSTES A CREER POUR LE DEVELOPPEMENT DES SITES DE NORMANDIE**  
**EQUINE VALLEE**

Réunis le 15 janvier 2025 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Amandine D'OLEON, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER, et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Xavier CHARLES.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	13

\*\*\*\*\*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique notamment son article L2 qui rappelle ce code ne s'applique pas dans les services et établissements publics à caractère industriel ou commercial qu'aux agents qui ont la qualité de fonctionnaire ;

**VU** le Code du Travail et notamment son article L.1211-1 du Code du travail qui prévoit que les dispositions du Livre II du Code du travail relatif au contrat de travail « sont également applicables au personnel des personnes publiques employé dans les conditions du droit privé, sous réserve des dispositions particulières ayant le même objet résultant du statut qui régit ce personnel ;

**CONSIDERANT** qu'au titre de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

**CONSIDERANT** le régime des Services Publics à caractère industriel et Commercial (SPIC) et la délibération n°2024-34 en date du 10 décembre 2024 portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer l'équipe du syndicat mixte pour assurer les activités de la régie;

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du rapport de Mme la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création de deux emplois permanents d'agents de maintenance polyvalents à ouvrir dans le cadre d'un recrutement par voie contractuelle de droit privé au service de la régie financière autonome. Les postes seront ouverts sur la base d'un temps complet et d'une rémunération maximale de 35 000 € bruts annuels.

**DECIDE** la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à ouvrir dans le cadre d'un recrutement par voie contractuelle de droit privé au service de la régie financière autonome. Le poste sera ouvert sur la base d'un temps complet et d'une rémunération maximale de 35 000 € bruts annuels.

**PRECISE** que les crédits alloués sont ouverts au chapitre 12 du budget annexe de Normandie Equine Vallée, NEV SPIC.

**AUTORISE** la Présidente :

- A effectuer les déclarations de créations d'emplois correspondants à tous les organismes concernés,
- A signer tout document se rapportant à ces décisions.

La Présidente du syndicat mixte  
Malika CHERRIERE